



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC
AUX INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2025-09, intitulé :

Projet de règlement numéro 2025-09

« Règlement modifiant le règlement numéro 2023-07 sur les dérogations mineures visant à faciliter les procédures administratives pour les coupes de récupérations ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le samedi 29 novembre 2025, à 10 h, au 1890 rue Principale, à Duhamel.

L'objet de cette assemblée est de présenter et d'expliquer les modifications proposées au règlement 2023-07, notamment :

- a) le retrait de certaines dispositions du règlement de zonage des demandes de dérogation mineure;
- b) la simplification des démarches pour les coupes de récupération dans les zones de paysages sensibles.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1890, rue Principale, Duhamel, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 00 et sur le site web de la municipalité au : <https://www.municipalite.duhamel.qc.ca/fr/municipalite/reglements/reglements-durbanisme>

Donné à municipalité de Duhamel, ce 14 novembre 2025


Liette Quenneville

Directrice générale et greffière-trésorière